

ABONNEMENT.

SAUMUR : 30 fr.
Paris : 35 fr.
Six mois : 18
Trois mois : 10

On s'abonne :
A SAUMUR,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33;
A PARIS,
A. EWIG,
Rue Tailbout, 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 50 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, ayant midi.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAVAS-LAFFITE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

ELECTION

A la Chambre des Députés
Dimanche 14 octobre 1877.

EUGÈNE BERGER

Ancien Député, membre du Conseil général
de Maine-et-Loire.

CANDIDAT DU GOUVERNEMENT

DU MARÉCHAL DE MAC-MAHON.

A MM. les Électeurs de l'arrondissement
de Saumur.

Messieurs,

En venant de nouveau solliciter vos suf-
frages, je n'ai rien à changer aux décla-
rations que je faisais devant vous l'année der-
nière, et qui m'ont valu l'honneur d'être élu
député de l'arrondissement à une majorité de
4,200 voix.

Sans renier mon passé, sans cacher les
convictions auxquelles je suis demeuré fi-
dèle, je promettais, en 1876, de soutenir
énergiquement le maréchal de Mac-Mahon
jusqu'au terme de ses pouvoirs; je m'enga-
geais à défendre dans leur intégrité ses pré-
rogatives constitutionnelles; je me disais ré-
solu à lui prêter le concours qu'il réclamait
des bons citoyens, pour assurer au dehors le
maintien de la paix, et réprimer à l'intérieur
l'esprit de destruction et d'anarchie.

Ce programme est toujours le mien, Mes-
sieurs. Je l'ai suivi à la Chambre, en me
rangeant parmi les adversaires déterminés
des idées radicales; j'y persiste plus que ja-
mais en présence du conflit sur lequel vous
allez vous prononcer.

La question se pose nettement entre le Ma-
réchal et ses ennemis. J'ai la certitude que,
dans cette crise, votre patriotisme n'hésitera
pas. Vous voyez de quel côté se trouvent le
respect du droit, le désintéressement, les ser-
vices rendus, la sincérité politique. Vous êtes
non moins frappés des redoutables perspec-
tives qu'ouvrirait l'élection d'une Assemblée
hostile au chef de l'Etat. De longues agita-
tions, des désordres répétés, l'arrêt du tra-
vail, la ruine du commerce et de l'industrie
en seraient la conséquence immédiate. Il
n'est personne d'honnête qui ne veuille évi-
ter à la France de pareils malheurs; il n'est
personne de sensé qui n'aperçoive claire-
ment les conditions du salut. Le gouverne-
ment nous demande de l'aider, par nos vo-
tes, à rétablir l'accord des pouvoirs publics.
Rallions-nous autour de lui en vue de ce ré-
sultat si nécessaire. Quels que soient nos
antécédents, quelles que soient nos préféren-
ces, unissons-nous dans une même pensée
de conservation sociale, dans un même désir
de rendre la sécurité au pays. Nous pou-
vons tous le faire avec dignité, puisque cette
alliance défensive n'exige d'aucun de nous le
désaveu de ses sympathies, et que la Con-
stitution a réservé l'avenir aux décisions de la
volonté nationale.

Quant à votre ancien député, vous appré-
ciez si ses actes ont justifié votre confiance,
et si vous devez lui renouveler un mandat
qu'il croit avoir loyalement rempli. Il a trop
l'expérience des luttes électorales, au temps
troublé où nous vivons, pour ne pas s'atten-
dre en ce moment à bien des attaques, peut-
être à des calomnies. Mais il connaît aussi
les populations dont dépend le sort de sa
candidature. Il les sait équitables, fermes
dans leurs opinions, prompts à faire justice
des déclamations intéressées; et il est per-
suadé, Messieurs, que toutes les violences,

toutes les manœuvres échoueront devant vo-
tre droiture et votre bon sens.

EUGÈNE BERGER,

Ancien Député, membre du Conseil général
de Maine-et-Loire.

Circulaire du Comité conservateur

DE MAINE-ET-LOIRE

Aux Électeurs de l'arrondissement de Saumur.

« Monsieur et cher compatriote,

» Le maréchal de Mac-Mahon, président
de la République, s'adresse aujourd'hui à
tous les bons citoyens. Il leur demande d'ap-
puyer son gouvernement, et de l'aider à
combattre les radicaux, qui sont les pires
ennemis de l'ordre public.

» Le Maréchal veut avant tout maintenir
la paix, assurer la tranquillité, garantir au
pays le repos et le calme sans lesquels l'ou-
vrier n'est jamais sûr de trouver du travail,
l'agriculture de bien vendre ses récoltes, le
commerçant de voir prospérer son com-
merce, l'industriel de réussir dans son in-
dustrie.

» Le devoir comme l'intérêt des honnêtes
gens sont donc d'envoyer à la Chambre des
amis du Maréchal, des hommes résolus à
marcher toujours d'accord avec lui, des dé-
putés bien décidés à barrer le chemin aux
agitateurs qui voudraient précipiter la
France dans de nouvelles révolutions.

» Pour obtenir ce résultat, il faut que
nous soyons unis; il faut que nous serri-
ons nos rangs; il faut que personne ne se dis-
pense, le 14 octobre prochain, de voter pour
le candidat que le Maréchal désigne à vos
suffrages; il faut que pas un électeur ne
manque à l'appel.

» Aussi, Monsieur et cher compatriote,
comme il n'y a point aujourd'hui d'intérêt
plus pressant que de soutenir le gouvernement
qui nous preserve de la guerre, du désordre
et des dangers du radicalisme, nous ne dou-
tons pas de votre empressement à vous ren-
dre aux élections, et nous espérons que vous
irez, le 14 octobre prochain, déposer dans
l'urne un bulletin de vote au nom de
M. BERGER, député sortant, qui est le can-
didat conservateur de votre arrondissement
et l'ami du Maréchal.

» Recevez, Monsieur et cher compatriote,
l'assurance de nos sentiments dévoués.

» Les Sénateurs de Maine-et-Loire, présidents
du Comité conservateur,

» G^r M^r d'ANDIGNÉ. ACHILLE JOUBERT.
B. LE GUAY. »

Le Comité conservateur de Maine-
et-Loire aux Électeurs.

Pas de Révolution!

Pas de Changement!

Nous avons le maréchal de Mac-Mahon,
gardons-le, car c'est lui qui maintient la
tranquillité dont nous avons besoin pour
notre agriculture, pour notre commerce,
pour notre industrie.

Si les radicaux l'emportaient, adieu les
affaires! adieu la prospérité publique! Ce
serait l'agitation partout, le désordre par-
tout, des troubles au dedans, des complica-
tions au dehors; ce serait la ruine géné-
rale.

Si, au contraire, les conservateurs triom-
phent, nos intérêts sont protégés, l'ordre est
maintenu, le calme assuré, la sécurité com-
plète, la paix garantie avec l'étranger par la
sagesse du Maréchal.

plète, la paix garantie avec l'étranger par la
sagesse du Maréchal.

Honnêtes gens qui aimez votre pays,
vous redoutez avec raison les bouleverse-
ments;

Vous n'avez point oublié les folies des
fous furieux du 4 septembre 1870, de ces
hommes de la guerre à outrance, qui, bien
logés, bien vêtus, bien nourris, envoyaient
vos enfants mourir par milliers sur les
champs de bataille, de froid, de misère et
sous les balles de l'ennemi;

Vous vous rappelez l'incendie de Paris en
1871, l'assassinat des otages, toutes les
horreurs de la Commune;

Vous ne voulez pas le retour de pareils
crimes et de pareilles calamités;

Eh bien, serrez vos rangs, unissez-vous
contre les ennemis du Maréchal, marchez
tous au scrutin, votez tous pour les candi-
dats que son Gouvernement vous désigne.

Encore une fois, nous avons le maréchal
de Mac-Mahon, il nous convient, il remplit
fidèlement son mandat, il se dévoue au bien
de la France. Nous le soutiendrons, nous le
défendrons, nous le garderons!

Pas de Changement!

Pas de Révolution!

Le Maréchal de Mac-Mahon

Président de la République,

Au Peuple Français.

FRANÇAIS,

Vous allez voter.

Les violences de l'opposition ont dissipé
toutes les illusions. Aucune calomnie ne
peut plus en altérer la vérité.

Non, la Constitution républicaine n'est
pas en danger.

Non, le Gouvernement, si respectueux
qu'il soit envers la religion, n'obéit pas à de
prétendues influences cléricales, et rien ne
saurait l'entraîner à une politique compro-
mettante pour la paix.

Non, vous n'êtes menacés d'aucun retour
vers les abus du passé.

La lutte est entre l'ordre et le désordre.

Vous avez déjà prononcé.

Vous ne voulez pas, par des élections
hostiles, jeter le pays dans un avenir in-
connu de crises et de conflits.

Vous voulez la tranquillité assurée au
dedans comme au dehors, l'accord des pou-
voirs publics, la sécurité du travail et des
affaires.

Vous voterez pour les candidats que je
recommande à vos libres suffrages.

FRANÇAIS,

L'heure est venue.

Allez sans crainte au scrutin. Rendez-vous
à mon appel, et moi, placé par la Constitu-
tion à un poste que le devoir m'interdit
d'abandonner, je répons de l'ordre et de
la paix.

Le Président de la République,

MARÉCHAL DE MAC-MAHON,
DUC DE MAGENTA.

Bulletin politique.

Aux élections! C'est le cri des radicaux.
Que ce soit aussi le cri des conservateurs.

Nous sommes à la veille de la grande
épreuve. Que ce soit notre premier souci,
notre première préoccupation.

Aux élections! Il ne doit plus y avoir en
France d'autre affaire importante.

Des élections conservatrices, c'est la paix
des esprits assurée pour trois ans.

Des élections radicales, c'est la guerre des
partis certaine pour trois ans.

Des élections conservatrices, c'est l'accord
rétabli entre les pouvoirs publics. Des élec-
tions radicales, c'est le conflit renaissant, le
conflit aggravé, conflit entre les deux Assem-
blées, conflit entre la présidence et la ma-
jorité, conflit sans trêve et sans fin, semant
l'agitation, la défiance, l'inquiétude dans le
pays, entravant la marche des affaires pu-
bliques, ralentissant l'activité des transac-
tions privées, c'est le présent troublé, l'ave-
nir menaçant.

Des élections conservatrices, c'est la
France calme, laborieuse, prospère, ressassant
en Europe son influence, son pres-
tige, son autorité et retrouvant du même
coup la confiance des gouvernements et la
sympathie des peuples; c'est la France fai-
sant entendre une voix écoutée, le jour où
la diplomatie sera appelée à régler la ques-
tion d'Orient.

Des élections radicales, c'est l'étranger
mis en éveil et en garde, c'est la France iso-
lée, surveillée, inquiétant l'Europe, et l'Eu-
rope défiant, hostile, menaçant la France.

Il ne doit plus y avoir, dans le parti de
l'ordre, ni royalistes, ni bonapartistes, ni
républicains, il ne devra y avoir que des
conservateurs, unis dans l'amour de la pa-
trie.

A un autre temps la grande solution de
l'avenir. Ce qu'il conviendra de faire le 20
novembre 1880; Dieu seul le sait, et soule-
ver aujourd'hui, sous quelque forme que ce
puisse être, soulever prématurément, sans
utilité, sans nécessité, des questions qui ne
pourront venir constitutionnellement qu'à
cette date, c'est se faire homme de parti au
profit d'une ambition personnelle, ce qui
serait aussi coupable que de se faire homme
de parti au profit de la solution radicale.

Rien de ce qui divise, rien que ce qui rap-
proche.

Ce qui divise, c'est de prévoir, dès main-
tenant, trois ans à l'avance, dans la com-
plète ignorance de ce que sera alors la situa-
tion, ce qu'on devra décider le 20 novembre
1880.

Ce qui rapproche, c'est le sentiment du
commun péril si, demain dimanche, 14 oc-
tobre, on ne parvient pas à assurer, par la
défaite des 363 et la victoire des 458, la paix
intérieure et la paix extérieure, jusqu'au 20
novembre 1880.

Aux élections! Conservateurs de toute
origine, de toute nuance, allons aux élec-
tions la main dans la main, tous décidés à
voter avec ensemble, pour le même candi-
dat, ne songeant qu'aux dangers de l'heure
présente, résolu à donner la victoire au
Maréchal, qui est à la tête des 458, contre
M. Gambetta, qui est à la tête des 363.

Ce sont trois années d'attente et d'épreuve
à passer dans le calme ou dans l'agitation.

Le patriotisme nous commande à tous de
ne rien négliger pour faire sortir du scrutin
du 14 octobre une majorité qui ramènera le
calme, au lieu d'une majorité qui continuera
l'agitation.

Assurons d'abord la tranquillité du présent. C'est encore le chemin le plus sûr pour arriver à la sécurité de l'avenir.

PAS D'ABSTENTION! PAS DE DIVISIONS!

« Le devoir impérieux, sacré, manifeste de l'heure présente, je le résume en deux mots : PAS D'ABSTENTION, PAS DE DIVISIONS.

» PAS D'ABSTENTION !

» Qu'ils s'abstiennent, ceux qui n'auraient ni convictions, ni croyances ; ni une pensée dans l'esprit, ni un principe dans le cœur, ni une espérance dans l'âme.

» Mais si vous croyez à quelque chose, à la patrie, à la famille, au foyer paternel, à la Religion, à l'Eglise, à l'autorité, aux libertés légitimes, à l'honneur, qui que vous soyez, agissez en hommes, en Français, en citoyens, en chrétiens.

» On le peut dire : jamais plus sérieux devoir ne fut imposé aux citoyens français.

» Désertir un pareil devoir, ce serait trahir sa Patrie !

» PAS DE DIVISIONS !

» La question est nette et claire : ce qui est en cause, ce n'est pas la Constitution, loyalement gardée par le noble et vaillant soldat qui est le chef de l'Etat ; ce n'est pas la forme du gouvernement, garantie, dans les limites posées par la Constitution elle-même ; ce qui est en cause, c'est la Société, menacée par les progrès de la démagogie, et par la complicité des honnêtes gens abusés, devenus les alliés des démagogues, en attendant qu'ils soient leurs victimes.

» Puissent donc les vrais conservateurs ouvrir enfin les yeux, se grouper tous, pour le scrutin, sans acception aucune de parti, et répondre unanimement au loyal appel qui est fait en ce moment à leur conscience et à leur patriotisme !

» L'heure est décisive ; car pour la France en ce moment, devant l'Europe et devant le monde, il s'agit d'être ou de n'être plus la France. »

PAS D'ABSTENTION! PAS DE DIVISIONS!

A MÉDITER.

Au printemps de 1875, la chancellerie allemande adressait aux cabinets européens une circulaire qui contenait les considérations suivantes :

« La France n'arrive point à constituer un gouvernement qui présente à l'Europe de suffisantes garanties.

» La « vraie » République nous paraît devoir triompher bientôt, et du bon vouloir du maréchal de Mac-Mahon et de la résistance des partis conservateurs.

» La « vraie » République, cédant à ses instincts et poussée par des passions révolutionnaires, sera conduite à provoquer l'Allemagne. En attendant, la France réorganise ses armées.

» Ne serons-nous pas, à notre grand regret, forcés de prendre les devants, et, pour économiser l'épargne et le sang de nos peuples, de déclarer et de faire immédiatement la guerre à la France ? »

Les cabinets de l'Europe conseillés par la Russie répondirent :

« Attendez encore. Peut-être la France se sauvera-t-elle de l'anarchie et des « vrais » républicains. »

Ainsi, pourquoi l'Europe a-t-elle jusqu'ici donné à la France ces témoignages de respectueuse sympathie dont se prévalent en ce moment les feuilles radicales ?

C'est qu'elle comptait et qu'elle compte encore que la nation française serait suffisamment sage pour écarter du pouvoir les fauteurs de désordre et de guerre, et pour maintenir à la tête du gouvernement des hommes qui ne pactisent à aucun degré avec ce parti révolutionnaire cosmopolite dont le programme effraye justement les puissances européennes.

Aussi, quelle effroyable responsabilité assumeraient les électeurs qui voteraient contre les candidats du Maréchal qui, déjà, grâce à son tact politique, nous a épargnés, en 1875, le fléau de la guerre !

Quelle effroyable responsabilité assumeraient ceux qui, par une criminelle abstention ou une coupable indiscipline, auraient permis le triomphe d'un candidat radical.

L'année dernière, 2,337,874 Français n'ont pas pris part au scrutin. Qu'il n'en soit pas de même demain dimanche. Que chacun soit à son poste de combat !

Le poste de combat des électeurs, c'est la salle du scrutin. Tout citoyen qui manquera à l'appel sera un déserteur civil.

LE DÉGRÈVEMENT D'IMPÔTS.

Ainsi que nous l'avons dit, le projet de budget de 1878, qui doit être déposé immédiatement après la rentrée des Chambres, est terminé.

M. le ministre des finances, avec une sagesse qu'on ne saurait trop louer, propose d'appliquer à un premier dégrèvement d'impôts l'excédant des recettes sur les dépenses, qui est de plus de 24 millions et demi de francs.

D'après son projet, on réduirait, comme nous l'avons signalé déjà, l'impôt des patentes, l'impôt sur les effets de commerce et l'impôt de la petite vitesse.

L'exposé des motifs de M. Caillaux prévoit en outre la possibilité d'abaisser la taxe des lettres dans toute la France à un taux uniforme ainsi que celle des dépêches télégraphiques.

Le droit de détail sur les boissons, qui est aujourd'hui de 48 75 0/0, serait en outre réduit d'un tiers.

Voilà certainement des réformes utiles et, on peut dire, urgentes.

Tous les contribuables sont directement intéressés à leur réalisation.

Que faut-il pour qu'elles entrent sans retard dans notre pratique financière ?

Il suffit que les élections soient conservatrices. Que le corps électoral réponde au loyal appel que lui adresse le maréchal de Mac-Mahon et, le calme et la paix étant assurés pour longtemps, rien ne s'opposera à ce que son gouvernement, d'accord avec les deux Chambres, écrive dans nos lois les dégrèvements proposés. Dès le 4^{er} janvier prochain, le commerce, l'industrie et l'agriculture profiteraient des immenses avantages que ces dégrèvements comportent.

Si, au contraire, les élections donnent gain de cause aux radicaux, on sait ce qui nous attend.

La Chambre, refusant de voter le budget en temps utile, toutes les réformes financières seront ajournées, et ce temps précieux, dont nous avons si grand besoin, s'écoulera dans les luttes stériles de la politique.

Invalidation à outrance des pouvoirs des députés conservateurs, mise en accusation des ministres du 16 mai, conflit avec le Sénat et le Maréchal, voilà ce que nous vaudraient les élections radicales.

Ces réflexions nous semblent de nature à frapper tous les esprits.

Les promesses du gouvernement du maréchal de Mac-Mahon ne sont pas des promesses banales, réalisables après un long délai. Il s'agit ici du lendemain même des élections.

Appuyé, comme il y compte, par le pays, le gouvernement est prêt à se mettre à l'œuvre. La Chambre conservatrice vote le projet de budget que lui présente M. Caillaux et, nous le répétons, à dater du 1^{er} janvier prochain, les impôts se trouveront diminués dans les proportions posées par son rapport.

C'est là un résultat pratique immédiat, incontestable des élections conservatrices. Sur ce terrain, la question électorale se place entre la réélection inutile et dangereuse des 363, et la réalisation d'une notable économie au profit de chaque électeur sur ses redevances à l'Etat.

Avis aux Contribuables.

CE QU'ILS COUTERAIENT.

Si le Sénat n'avait pas été là pour résister aux appétits de la majorité de la Chambre dissoute et pour mettre obstacle à ses gaspillages, les pauvres contribuables auraient été bien autrement rançonnés.

Pensant d'abord à eux, les députés de la gauche avaient songé à augmenter, par des moyens détournés, leurs propres appointements.

Alors que l'indemnité que chacun d'eux recevait par mois eût suffi pour faire vivre toute une année la famille entière d'un de ces ouvriers dont ils se disent les amis, les

protecteurs, les avocats, ils se trouvaient encore trop maigrement indemnisés.

C'est ainsi qu'ils ont essayé d'obtenir leur transport gratuit, en première classe et par des trains spéciaux, sur la ligne de Paris à Versailles. Cela eût augmenté de près d'un million les dépenses à payer par les contribuables.

Si les 363 étaient réélus, ce serait certainement une des premières réformes qu'ils voteraient.

Une fois en si beau chemin et maîtres de la caisse, par la fameuse commission du budget, ils ne s'arrêteraient certainement pas.

Après le transport gratuit sur la ligne de Versailles viendrait la circulation libre sur tous les chemins de fer.

Les bonnes raisons pour l'obtenir ne leur manqueraient pas. Ils nous diraient que les mandataires du pays ont le devoir et le droit de s'assurer par eux-mêmes de ce qui intéresse la totalité du territoire.

On n'a pas oublié les fameuses commissions d'enquêtes qui, sous prétexte d'invalidation telle ou telle élection, ou bien de visiter les arsenaux, les casernes, etc., sont allées se promener aux quatre coins de la France. Elles voyageaient princièrement et vivaient grassement, toujours, bien entendu, aux frais des contribuables.

Ce que toutes ces petites indemnités cumulées feraient sortir d'argent de la caisse publique n'est pas chose facile à calculer ; mais, avec neuf ou dix millions, on ne va pas loin quand on va si vite.

Après avoir songé à eux, les 363, qui font de la générosité à même la bourse d'autrui, n'auraient garde d'oublier leurs frères et amis.

La rétribution de toutes les fonctions électives est, on ne l'ignore pas, une des réformes que les radicaux ont le plus à cœur.

Ils font de la politique un métier, un gagne-pain agréable ; la République n'est pour eux, pardon du mot, qu'une vache à lait.

Or, sait-on ce que cette amélioration démocratique ajouterait aux impôts ?

Le calcul est facile à faire. Voici des chiffres indiscutables.

Il y a en France : 2,996 conseillers généraux ; 3,490 conseillers d'arrondissement ; 428,455 conseillers municipaux.

Ne parlons que de ces élus, sans compter les maires et les adjoints.

Les 363 ne sauraient décentement offrir une indemnité moindre de cinq mille francs aux conseillers généraux ; de deux mille cinq cents aux conseillers d'arrondissement, et de quinze cents aux conseillers municipaux.

Eh bien, cela donnerait :

Pour les conseillers généraux, 44,980,000 francs.

Pour les conseillers d'arrondissement, 8,725,000 francs.

Pour les conseillers municipaux, 632 millions 682,500 francs.

En réalité, cette réforme, réclamée avant toute autre par les radicaux, grèverait le budget d'au moins sept cents millions.

Or, les recettes prévues au dernier budget étant de deux milliards six cent soixante-douze millions de francs, la rétribution des fonctions électives augmenterait à elle seule de près d'un tiers le chiffre déjà énorme des impôts.

Si l'on y ajoute les trente ou trente-cinq millions d'augmentation qui résultent, ainsi qu'il a été dit, de l'incapacité et de l'apreté au gain de la part des hommes qui formaient la majorité de l'ancienne Chambre, on peut avec certitude estimer à un milliard par an l'accroissement des charges qui résulterait de la réélection des 363.

AVIS AUX CONTRIBUABLES !

Chronique générale.

Le nouveau manifeste du Maréchal a été très-sympathiquement accueilli à la Bourse. La Rente a monté aussitôt de 40 c. sur le 3 0/0, et de 50 c. sur le 4 1/2.

LE RETOUR DES COMMUNARDS.

Les lettres de Bruxelles et de Genève annoncent que les communards réfugiés en Suisse et en Belgique manifestent hautement leurs espérances d'un prochain retour, par suite de la victoire des radicaux dans les élections.

A Bruxelles, les incendiaires de Paris ne se gênent pas pour dire publiquement :

« Dans trois semaines, nous serons en France, et les réactionnaires devront alors nous rendre des comptes ! »

On sait ce que cela veut dire ! A Londres, à Genève, c'est le même langage. Les pétroleurs de 1871 relèvent la tête, de leurs alliés dans le scrutin.

On a cité ce mot caractéristique de l'un d'eux : « Si nous n'avons plus d'armes, nous avons le pétrole et cela suffit ! »

Voilà les perspectives souriantes que nous ouvrent la victoire des radicaux ! Les honnêtes gens sont prévenus : s'ils veulent éviter le retour triomphant des communards, et épargner au pays les catastrophes qui s'ensuivraient, ils savent ce qu'ils ont à faire !

CONDAMNATION DE M. GAMBETTA.

Hier vendredi est venu devant le tribunal correctionnel le procès intenté à M. Gambetta pour son manifeste aux électeurs de Belleville.

M. Gambetta a fait défaut. Le tribunal l'a condamné à TROIS MOIS de prison et 4,000 francs d'amende.

M. Lefebvre, imprimeur, a été condamné à quinze jours de prison et 2,000 fr. d'amende.

Voici de nouveaux détails sur le sac de l'église d'Izieux, donnés par le *Moniteur de la Loire* :

Nous sommes en mesure de confirmer de tout point les détails que nous avons publiés sur le scandale impie dont l'église d'Izieux a été le théâtre.

Dix des misérables arrêtés par M. Tuzot, et conduits sous bonne escorte à Saint-Etienne, ont fait les aveux les plus complets à l'instruction.

Près de trente autres, signalés à M. le procureur de la République, sont activement recherchés.

La plupart auront à répondre des accusations les plus graves et les plus avérées.

Des témoignages recueillis à cette heure, il paraît résulter que la « manifestation » avait été préparée depuis deux ou trois jours, et qu'elle était dirigée par des meneurs — étrangers peut-être à la localité — dont on a constaté le déguisement. Ces hommes, à grande barbe noire — et postiche, — excitaient la bande et semblaient prendre un plaisir extrême aux scènes odieuses qui s'accomplissaient.

Les perturbateurs sacrilèges étaient au nombre de cent environ, ainsi que nous l'avons dit. Parmi eux, on a remarqué beaucoup d'individus de Saint-Chamond, connus de longue date pour des tapageurs d'église. Cette spécialité de jacobins anti-religieux, habitués à troubler les cérémonies du culte, en attendant mieux, abonde, nous assure-t-on, dans cette ville.

Le bris des chaises, la sonnerie des cloches, l'escalade de la chaire, non par une « citoyenne », mais par un « citoyen », sont des faits acquis absolument à l'information judiciaire. Les insultes aux femmes ont été même beaucoup plus graves encore que nous ne l'avons écrit. On leur a lancé à la face des « chiques de tabac » et des pierres.

La profanation du lieu saint a été poussée aux dernières indignités. Les chenapans ont trempé un chien dans le bénitier, et quelques-uns sont allés jusqu'à... au milieu du sanctuaire ! Le vicar, ayant essayé d'intervenir, a été violemment jeté par terre et frappé à coups de poings. L'auteur de cette agression inqualifiable n'est pas encore arrêté.

Les envahisseurs étaient entrés dans l'église en chantant à tue-tête. A leur sortie, ils ont bousculé tout le monde et réentonné la *Marseillaise* jusqu'aux portes de Saint-Chamond.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que l'indignation est au comble à Izieux et dans les localités voisines. Les gens honnêtes et paisibles réclament une prompte et exemplaire répression.

La justice, saisie de l'affaire, arrivera sans doute à en découvrir tous les fils secrets et les ramifications encore obscures.

D'après des indices des plus sérieux, on croit que « le coup » avait été « monté », le mercredi soir, dans un conciliabule tenu à Saint-Chamond par des affiliés à l'Internationale, dont cette ville est largement pourvue, et où la secte redoutable entretient un chef dont le nom n'est un mystère pour personne.

L'enquête éclaircira, nous n'en doutons pas, ce point important, qui pourrait mettre à jour sur les traces d'une organisation dangereuse que tout le monde soupçonne, que chacun sent,

VENTE

Aux enchères publiques,

D'UN CORPS DE BATIMENTS

ET DE PLUSIEURS MORCEAUX

DE TERRE, PRÉS ET VIGNES

Situés dans les communes d'Aubigné-Briand et de Montilliers,

Dépendant de la succession bénéficiaire du sieur Elie Courant, en son vivant cultivateur à Aubigné-Briand.

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche quatre novembre mil huit cent soixante-dix-sept, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e BABIN, notaire à Tigné, commis à cet effet.

On fait savoir :

Qu'en vertu d'un jugement rendu sur requête, par le tribunal civil de Saumur, le vingt-neuf septembre mil huit cent soixante-dix-sept, enregistré ; Et à la requête de :

1^o M^{me} Marie Courant, épouse de M. Pierre Chévrier, fermier, demeurant à Aubigné-Briand, et de celui-ci pour assister et autoriser son épouse ; 2^o M^{me} Elise Courant, épouse de M. Alexis Bousseau, fermier, demeurant à Rétaure, commune de Saint-Maurice-la-Fougereuse (Deux-Sèvres), et de celui-ci pour assister et autoriser son épouse ;

Les dames Chévrier et Bousseau agissant en qualité d'héritières, sous bénéfice d'inventaire seulement, de M. Elie Courant, leur père, décédé à Aubigné-Briand, le vingt-neuf juillet mil huit cent soixante-dix-sept, ainsi qu'il résulte d'une déclaration faite au greffe du tribunal civil de Saumur ; Ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n^o 12 ;

Il sera procédé, le dimanche quatre novembre mil huit cent soixante-dix-sept, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e Babin, notaire à Tigné, commis à cet effet, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés, dépendant de la succession bénéficiaire du sieur Elie Courant, sus-nommé.

DESIGNATION.

Immeubles situés commune d'Aubigné-Briand.

1^{er} lot.

Les Brouardières ou Grolay (bâtiments, sol et cour), section A, numéro 532 du plan cadastral, contenant deux ares, ci... 2
Le Grolay (bâtiments, sol et cour), section A, numéro 533 du plan cadastral, contenant deux ares, ci... 2
Le Grolay (grange et écurie, sol et cour), section A, numéro 534 du plan cadastral, contenant trois ares dix centiares, ci... 3 10
Total... 7 10 h. 7a. 10c.

Les Brouardières, jardin, section A, numéro 535 du plan cadastral, contenant un are cinquante centiares, ci... 1 50
Les Brouardières, jardin, section A, numéro 536 du plan cadastral, contenant un are, ci... 1
Les Brouardières, jardin, section A, numéro 537 du plan cadastral, contenant trois ares vingt centiares, ci... 3 20
Total... 5 70 h. 5 70

Ensemble... 12 80

Le Grolay, terre, section A, numéro 529 du plan cadastral, contenant sept ares quatre-vingts centiares, ci... 7 80
Le Grolay, terre, section A, numéro 530 du plan cadastral, contenant vingt-deux ares dix centiares, ci... 22 40
Le Grolay, terre, section A, numéro 531 du plan cadastral, contenant cinq ares, ci... 5
Le Grolay, terre, section A, numéro 525 du plan cadastral, contenant treize ares cinquante centiares, ci... 13 50
Le Grolay, terre, section A, numéro 526 du plan cadastral, contenant trente-sept ares cinquante centiares, ci... 37 50
Le Grolay, terre, section A, numéro 527 du plan cadastral, contenant huit ares dix centiares, ci... 8 10
Total... 94 94

Les Varennes, terre, section A, nu-

Les Varennes, terre, section A, numéro 450 du plan cadastral, contenant quatorze ares soixante centiares, ci... 14 60
Total... 32 60

Ces deux derniers numéros joignant au couchant le jardin sus-décrit (fossé et douve entre). Tous les objets ci-dessus forment un ensemble qui joint au midi Charpy, Gautreau et Taillée, au nord un chemin.

Cour et écurie, aux Brouardières (autrefois terre), section A, numéro 540 du plan cadastral, contenant 7 ares, ci... 7
Billarderie, terre, section A, numéro 541 du plan cadastral, contenant deux ares quarante centiares, ci... 2 40
Billarderie, terre, section A, numéro 542 du plan cadastral, contenant six ares trente centiares, ci... 6 30
Billarderie, terre, section A, numéro cinq cent quarante-trois du plan cadastral, contenant six ares, ci... 6
Billarderie, terre, section A, numéro cinq cent quarante-quatre du plan cadastral, contenant sept ares, ci... 7
Total... 21 70

Brouardières, pré, section A, numéro cinq cent trente-huit du plan cadastral, contenant trois ares vingt centiares, ci... 3 20
Brouardières, pré, section A, numéro cinq cent trente-neuf p du plan cadastral, contenant deux ares, ci... 2
Les Graffaux, pré, section B, numéro six cent soixante-seize du plan cadastral, contenant neuf ares quarante centiares, ci... 9 40
Total... 14 60

Tous ces objets forment un autre ensemble séparé du premier par le chemin. Ils joignent au midi un chemin, au couchant Gautreau et M. Treton, ruisseau entre.

Total de la contenance... 1h. 82a. 70c. Mise à prix, sept mille francs, ci... 7.000

Deuxième lot.

Les Varennes, pré, section A, numéro quatre cent quarante-six du plan cadastral, contenant quatre ares cinquante centiares, joignant au nord Brisset, au midi Guitière, ci... 4 50
Mise à prix, cent soixante francs, ci... 160

Troisième lot.

Billarderie, terre, section A, numéro cinq cent quarante-sept du plan cadastral, contenant vingt-neuf ares, joignant au levant Berlin, au midi et au couchant des chemins, ci... 29
Mise à prix, huit cents francs, ci... 800

Quatrième lot.

Vaucaler, terre et vigne, section A, numéro quatre cent quarante-quatre du plan cadastral, contenant en totalité vingt-sept ares cinquante centiares, dont sept ares cinquante centiares environ en terre et vingt ares en vigne, joignant au levant M. Guibourd, au midi Guitière, ci... 27 50
Mise à prix, six cent cinquante francs, ci... 650

Cinquième lot.

Le Grolay, terre, section A, numéro cinq cent quatorze du plan cadastral, contenant trois ares quatre-vingt centiares, joignant au midi Gasmault, au nord M. Leroy, ci... 3 80
Mise à prix, cent francs, ci... 100

Sixième lot.

Le Grolay, terre, section A, numéro cinq cent dix-neuf du plan cadastral, contenant sept ares quarante centiares, joignant au midi M. Leroy, au nord Taillée, ci... 7 40
Mise à prix, deux cent vingt-cinq francs, ci... 225

Septième lot.

Le Pré-Neuf, vigne, section A, numéro cinq cent cinquante-quatre p du plan cadastral, contenant environ trente-sept ares, joignant au levant Airaudau, au couchant la route numéro trente-quatre et au nord un chemin, ci... 37
Mise à prix, mille cinquante francs, ci... 1.050

A reporter. 9.985

Pré-Neuf, portion en luzerne, section A, numéro cinq cent cinquante-quatre p, du plan cadastral, contenant trois ares cinquante centiares, ci... 3 50
Pré-Neuf, pré, section A, numéro cinq cent soixante-et-un du plan cadastral, contenant trois ares quatre-vingts centiares, ci... 3 80
Pré-Neuf, pré, section A, numéro cinq cent soixante-deux du plan cadastral, contenant trois ares quatre-vingt centiares, ci... 3 90
Pré-Neuf, pré, section A, numéro cinq cent cinquante-huit, du plan cadastral, contenant cinq ares, ci... 5
Pré-Neuf, pré, section A, numéro cinq cent cinquante-neuf du plan cadastral, contenant six ares cinquante centiares, ci... 6 50
Pré-Neuf, pré, section A, numéro cinq cent soixante p du plan cadastral, contenant environ trois ares cinquante centiares, ci... 3 50
Total... 26 20

Joignant au levant M. Leroy, au couchant la grande route numéro 34. Mise à prix, neuf cents francs, ci... 900

Neuvième lot.

Clos-Martin, vigne, section A, numéro six cent quarante du plan cadastral, contenant dix-huit ares vingt centiares, joignant au levant le chemin de grande communication numéro trente quatre et au midi M. Barillet. Mise à prix, cinq cents francs, ci... 500

Dixième lot.

Champ-Bataille, vigne, section B, numéro quatre cent cinquante-cinq du plan cadastral, contenant sept ares cinquante centiares, ci... 7 50
Champ-Bataille, vigne, section B, numéro quatre cent soixante-trois du plan cadastral, contenant vingt-et-un ares soixante-dix centiares, ci... 21 70
Total... 29 20

Joignant au sud est les héritiers Lusseau, au nord ouest un chemin, au midi Mésnard et Guibert. Mise à prix, sept cents francs, ci... 700

Onzième lot.

Champ-Bataille, vigne, section A, numéro cinq cent trente-deux du plan cadastral, contenant quinze ares soixante centiares, joignant au midi Viet et au couchant le chemin, ci... 15 60
Champ-Bataille, vigne, section B, numéro cinq cent trente-neuf bis du plan cadastral, contenant un are trente centiares, ci... 1 30
Joignant au midi Viet, au couchant Guibert. Total... 16 90

Mise à prix, quatre cent vingt-cinq francs, ci... 425

Immeubles situés commune de Montilliers.

Douzième lot.

Hautes-Mulonniers, vigne, section B, polygone 1^{er}, numéro onze du plan cadastral, contenant cinq ares vingt centiares, ci... 5 20
Hautes-Mulonniers, vigne, section B, polygone 1^{er}, numéro vingt-trois du plan cadastral, contenant deux ares quatre-vingt-dix centiares, ci... 2 90
Hautes-Mulonniers, vigne, section B, polygone premier, numéro vingt-quatre du plan cadastral, contenant trois ares, ci... 3
Total... 10 10

Joignant au levant héritiers Maignon et au nord Viet. Mise à prix, deux cent quatre-vingts francs, ci... 280

Treizième lot.

Basses-Mulonniers, vigne, section B, numéro

A reporter. 12.790

cinquante-huit du plan cadastral, contenant deux ares soixante centiares, ci... 2 60
Joignant au levant Marie-Lusseau, au midi et au couchant M. Coulbault. Mise à prix, soixante francs, ci... 60

Quatorzième lot.

Hautes-Mulonniers, vigne, section B, polygone premier, numéro cent soixante-seize du plan cadastral, contenant treize ares quarante centiares, ci... 13 40
Joignant au levant Viet et au nord Lefèvre. Mise à prix, deux cent soixante-quinze francs, ci... 275

Quizième lot.

Hautes-Mulonniers, vigne, section B, polygone premier, numéro cent quatre-vingt-dix du plan cadastral, contenant trois ares soixante centiares, ci... 3 60
Joignant au midi et au nord Orliou. Mise à prix, soixante-quinze francs, ci... 75

Seizième et dernier lot.

Le Gaschizayon-les-Grilles, terre, section B, polygone deux, numéro quarante-sept du plan cadastral, contenant trente ares trente centiares, ci... 30 30
Joignant au couchant les héritiers Gabillard et au nord Viet. Mise à prix, sept cent francs, ci... 700
Total des mises à prix, treize mille neuf cents francs, ci... 13.900f.

Faculté a été réservée par le jugement de réunir deux ou plusieurs lots en un seul.

S'adresser, pour les renseignements : 1^o A M^e BABIN, notaire à Tigné ; 2^o A M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, rue Cendrière, n^o 12. Dressé par l'avoué-licencié sousigné. SAUMUR, le 11 octobre 1877.

BEAUREPAIRE.

Enregistré à Saumur le octobre 1877, n^o case n^o. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. (543) PAUL DE VALOIS.

A VENDRE

UN VASTE ENCLOS EN JARDIN,

Entouré de murs avec espaliers.

Situé commune de Bagneux. Plusieurs appartements, écurie, remise et manège à eau. Superficie : 80 ares environ. S'adresser au bureau du journal.

BONNE OCCASION.

A VENDRE

Pour insuffisance, Un PRESOIR portatif, à cage et engrenage, ayant servi deux années seulement. S'adresser à la Fuye ou à l'Usine à Gaz. (539)

A VENDRE

BELLE JUMENT NORMANDE pour la selle et la voiture, sept ans. S'adresser à M. FOURNÉ, Grand-Rue, n^o 2, à Saumur. (538)

A VENDRE CHIENNE DE CHASSE

De deux à trois ans. S'adresser au bureau du journal.

REPRÉSENTANTS. Une importante Bordeaux et à Cognac (vins et spiritueux) demande, pour le placement de ses produits, un représentant capable ou un voyageur sérieux. Conditions spéciales. Ecrire à M. LAGARRIÈRE, à Bordeaux. (540)

CAISSE SAUMUROISE

L. LE BRAS, BANQUIER

18, Rue Beaurepaire, à Saumur. Maison à Paris, 18, rue Richelieu.

Paiement immédiat de tous coupons, à 50-cent. par 100 francs, sans bordereau ni classement. Ordres de Bourse, 4 fr. 25 par 1,000 francs. Renseignements gratuits sur toutes les valeurs cotées ou non cotées.

Vu par nous-Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet. Hôtel-de-Ville de Saumur, le 1877. LE MAIRE, Certifié par l'imprimeur sousigné.